



Conseil du développement industriel

Trente-huitième session

Vienne, 24-26 novembre 2010

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

**Activités de l'ONUDI dans le domaine de l'énergie
et de l'environnement**

Activités de l'ONUDI dans le domaine de l'énergie et de l'environnement

Rapport du Directeur général

Conformément à la résolution GC.13/Res.8, le présent document décrit les progrès réalisés dans l'application de la résolution, rendant compte des activités menées par l'ONUDI dans le domaine de l'énergie et de l'environnement. Il actualise les informations contenues dans le rapport que le Directeur général a présenté à la Conférence générale à sa treizième session (GC.13/18).

Table des matières

	<i>Paragraphe</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	3
II. Point sur les activités menées dans les domaines de l'énergie et de l'environnement	2-31	3
A. Sensibilisation.....	3	3
B. Projets et programmes de coopération technique.....	4-6	4
C. Participation de l'ONUDI à des conférences consacrées à l'environnement et à l'énergie	7	4

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



D.	Rôle moteur joué par l'ONUDI dans la coopération interinstitutions sur l'énergie	8-13	5
E.	Partage de connaissances	14-15	6
F.	Liens entre les substances chimiques, le changement climatique et la gestion de l'énergie	16-17	7
G.	Énergie renouvelable, utilisation rationnelle de l'énergie, production plus propre et industries vertes	18-23	7
H.	Transfert de technologie	24-25	9
I.	Programme d'élimination des polluants organiques persistants (POP)	26-27	9
J.	Promouvoir l'accès à des technologies avancées appropriées	28-31	10
III.	Action attendue du Conseil	32	11
	Abréviations utilisées dans le présent document		12

I. Introduction

1. L'énergie et l'environnement continuent de figurer au premier plan des priorités mondiales tout en étant au cœur des questions liées au développement, à la sécurité globale, à la protection de l'environnement et au climat, ainsi qu'à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). À la dernière session en date de la Conférence générale, le Secrétariat a rendu compte des activités menées par l'ONUDI dans les domaines étroitement liés de l'énergie et de l'environnement. La Conférence générale, dans sa résolution GC.13/Res.8, a énoncé un certain nombre de recommandations et prié le Directeur général de présenter au Conseil du développement industriel, à sa trente-huitième session, un rapport sur les progrès réalisés. Le présent document décrit donc les progrès réalisés par l'Organisation dans l'application de la résolution GC.13/Res.8.

II. Point sur les activités menées dans les domaines de l'énergie et de l'environnement

2. Conformément aux objectifs et aux priorités énoncés en matière d'énergie et d'environnement dans le cadre de programmation à moyen terme pour 2010-2013 (document IDB.35/8/Add.1), l'ONUDI a intensifié et recentré de manière stratégique son activité d'organisation de forums mondiaux et son offre de services de coopération technique dans tous ses domaines d'action (production industrielle écoefficiente et à faible intensité de carbone, énergies renouvelables à finalité productive et mise en œuvre d'accords multilatéraux sur l'environnement) dans le cadre de l'initiative menée en faveur d'une "industrie verte" afin d'accroître les synergies et l'impact produit.

A. Sensibilisation

3. En ce qui concerne la promotion et la sensibilisation, l'ONUDI a agi aux niveaux international, régional et national en organisant des conférences, des ateliers et des séminaires, et en rédigeant et diffusant des publications et des rapports de premier plan dans les domaines de l'utilisation rationnelle de l'énergie et de sa mise au service du développement. Une importante publication sur l'initiative menée en faveur d'une "industrie verte", intitulée "*A greener footprint for industry: Opportunities and challenges of sustainable industrial development*", expose la réponse apportée par l'Organisation en matière d'écologisation de l'industrie. Il existe également d'autres publications apparentées, qui visent à mieux faire connaître les aspects techniques de l'utilisation rationnelle de l'énergie, ces questions revêtant une importance croissante dans l'élaboration de politiques et dans les négociations relatives au climat. En ce qui concerne l'utilisation de l'énergie aux fins du développement, l'ONUDI a contribué, par l'entremise d'ONU-Énergie, à la rédaction de la publication intitulée *Delivering on Energy: An overview of activities by UN-Energy and its members*¹ et, par l'entremise du Groupe consultatif du Secrétaire général de l'ONU sur l'énergie et le changement climatique, à celle de la publication intitulée *Energy for a Sustainable Future*¹.

¹ Disponible sur le site www.unido.org.

B. Projets et programmes de coopération technique

4. En septembre 2010, le montant total des activités de coopération technique menées par l'ONUDI dans le domaine de l'énergie s'élevait à environ 80 millions de dollars. L'Organisation s'est principalement attachée à consolider les activités menées dans le cadre du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), ainsi que certains projets et programmes possédant un important potentiel d'impact et de croissance, comme le Programme stratégique du FEM pour l'Afrique de l'Ouest, des projets d'utilisation rationnelle de l'énergie menés en Fédération de Russie, en Inde et en Ukraine, l'Observatoire des énergies renouvelables pour l'Amérique latine et les Caraïbes, et le Centre international pour la technologie de l'utilisation de l'énergie de l'hydrogène (CITEH).

5. Toujours en septembre 2010, le montant total des activités de coopération technique consacrées à la gestion de l'environnement s'élevait à environ 145 millions de dollars. L'Organisation s'est principalement attachée à consolider les activités menées, dans le cadre du FEM, dans les domaines de l'eau, des substances chimiques et des polluants organiques persistants, et à faire progresser le Programme conjoint ONUDI/PNUE de production propre et économe en ressources, en collaboration avec le réseau des centres nationaux pour une production plus propre.

6. À cette date, enfin, le portefeuille d'activités menées au titre du Protocole de Montréal comptait des projets d'une valeur totale de 46 millions de dollars. L'ONUDI a commencé à élaborer et à mettre en œuvre le plan d'élimination progressive des hydrochlorofluorocarbones (HCFC) dans différents pays. La volonté qu'ont ces derniers d'appliquer le Protocole a obligé l'Organisation à y intervenir d'urgence pour éliminer ces substances, dont l'utilisation sera gelée en 2013. En reconnaissance de son action, l'ONUDI s'est vue, en 2009, désignée chef de file des organismes d'exécution par le Fonds multilatéral d'application du Protocole de Montréal.

C. Participation de l'ONUDI à des conférences consacrées à l'environnement et à l'énergie

7. Pendant l'exercice 2008-2009, l'ONUDI a activement contribué à l'organisation de plusieurs manifestations mondiales consacrées à l'énergie et au développement industriel (voir le document GC.13/13). Ces conférences ont aidé de façon déterminante à promouvoir et à consolider divers partenariats, initiatives et projets associant la communauté mondiale du développement, le secteur privé, la société civile, l'université et d'autres acteurs. Les délibérations et produits de ces conférences ont grandement aidé à orienter les activités de coopération technique menées par l'ONUDI dans le domaine de l'énergie, et à planifier de manière stratégique les activités à mener au titre du cadre de programmation à moyen terme pour 2010-2013. Les conclusions et recommandations de ces conférences, y compris le Forum de Bahreïn sur les technologies non polluantes, la Conférence de Vienne sur l'énergie, la Conférence internationale sur les industries vertes en Asie et le Forum mondial sur les sources d'énergie renouvelables tenu au Mexique, sur lesquelles l'Organisation se fonde pour convoquer des réunions consacrées à l'énergie, ont été commentées en détail dans le document GC.13/13.

D. Rôle moteur joué par l'ONUDI dans la coopération interinstitutions sur l'énergie

8. Suite aux conférences citées à la section C ci-dessus, l'ONUDI a positivement contribué à la mise en œuvre de nombre des recommandations émises grâce au rôle moteur qu'elle joue dans deux entités que préside son Directeur général: ONU-Énergie, mécanisme interinstitutions de coordination des Nations Unies sur l'énergie, et le Groupe consultatif sur l'énergie et le changement climatique.

9. ONU-Énergie, en particulier, a produit d'importants efforts pour améliorer encore la coordination et la coopération avec la communauté internationale du développement et le secteur privé. Il en a résulté de nombreuses initiatives orientées vers l'action, dont plusieurs réunions conjointes ONU-Énergie/Groupe consultatif.

10. En avril 2010, à la réunion intitulée "Energy for Development — Towards a Sustainable Global Energy Future", le Groupe consultatif a lancé le rapport *Energy for a Sustainable Future*², qui énonce deux objectifs mondiaux de développement de l'énergie et appelle à mener, pour les atteindre, une action résolue et concertée.

a) Garantir à tous l'accès à une énergie moderne d'ici à 2030

Il faudrait que la communauté mondiale œuvre pour donner aux deux à trois milliards d'humains qui en sont encore privés accès à une énergie moderne de base. Cette énergie devrait être fiable, abordable et, autant que possible, produite par des sources qui émettent peu de gaz à effet de serre. Elle est une condition de la réalisation des OMD.

b) Réduire l'intensité énergétique mondiale, à savoir la quantité d'énergie consommée par unité d'activité ou de production économique (produit intérieur brut) de 40 % d'ici à 2030

Les modes actuels de production et de consommation d'énergie sont insoutenables et menacent l'environnement local et mondial. Il faut que les pays, développés et en développement, créent et renforcent leur capacité de mettre en œuvre des politiques efficaces, des mécanismes de marché, des modèles de gestion, des outils d'investissement et des règles qui facilitent la transition vers un nouveau système énergétique mondial. Le but est de réduire l'intensité énergétique mondiale d'environ 2,5 % par an, soit environ le double de ce qui s'est fait jusqu'à présent.

11. En juin 2010, ONU-Énergie et le Groupe consultatif ont tenu à Mexico une réunion conjointe coaccueillie par la Ministre mexicaine de l'énergie, Georgina Kessel, l'homme d'affaires et philanthrope mexicain Carlos Slim et l'ONUDI. Cette réunion avait principalement pour but de définir avec d'éminents dirigeants commerciaux et industriels ce que l'on attendait du secteur privé et la manière dont ce dernier pourrait aider à atteindre les objectifs énoncés dans le rapport du Groupe consultatif. Les participants sont convenus des mesures suivantes:

² Disponible sur le site www.un.org.

- a) Lancer une campagne mondiale sur l'accès universel à l'énergie;
- b) Créer un fonds d'affectation spéciale multidonateurs qui appuiera les activités du mécanisme mis en place par ONU-Énergie pour faciliter, par l'assistance technique et le renforcement des capacités, l'accès à l'énergie;
- c) Créer, entre les secteurs public et privé, des partenariats destinés à faciliter l'accès à l'énergie et l'utilisation rationnelle de cette dernière;
- d) Aider, par la planification de l'énergie, les pays en développement à concevoir des mesures d'atténuation qui leur soient appropriées et des stratégies nationales de croissance à faibles émissions de carbone;
- e) Créer un réseau de partage de connaissances;
- f) Lier les objectifs nationaux d'utilisation rationnelle de l'énergie à ceux de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à ceux de la seizième session de la Conférence des Parties à cette Convention (COP16);
- g) Créer, à Vienne, un Groupe de planification de l'énergie, secrétariat spécialisé qui appuiera, avec ONU-Énergie, la mise en œuvre de ces activités.

ONU-Énergie et ses membres ont commencé à mettre en œuvre la plupart de ces mesures.

12. Suite aux discussions initiales tenues en préparation à la Campagne mondiale pour l'accès universel à l'énergie, on consulte actuellement, à l'Assemblée générale des Nations Unies, les États Membres sur une proposition tendant à désigner l'année 2012 Année internationale de l'accès à une énergie durable. Le Groupe consultatif et les membres d'ONU-Énergie ont engagé des consultations préliminaires avec les gouvernements, les banques de développement, le secteur privé et les organisations non gouvernementales (ONG) pour obtenir leur avis et les mobiliser à l'appui de cette initiative.

13. Parallèlement aux activités, notamment de promotion, qu'ONU-Énergie et le Groupe consultatif ont menées au niveau mondial, l'ONUDI a constamment œuvré, en vertu du rôle moteur qu'elle joue dans la coordination interinstitutions mise en place au sein du système des Nations Unies, pour intégrer les recommandations relatives à l'utilisation rationnelle de l'énergie et accélérer la mise au point et la diffusion, dans le cadre des projets de coopération technique qu'elle met en œuvre avec les pays, de technologies correspondantes. Cet exercice a immédiatement été suivi, après consultation des partenaires nationaux, de l'introduction d'éléments d'analyse comparative dans la plupart des projets d'utilisation rationnelle de l'énergie que l'ONUDI élabore actuellement dans le cadre du FEM, ainsi que de l'élaboration et du lancement d'un projet de feuille de route pour l'application des techniques de séquestration du carbone dans les secteurs à forte intensité d'énergie.

E. Partage de connaissances

14. En outre, on a redoublé d'efforts pour concevoir et appuyer des plates-formes de partage de connaissances et de capacités pouvant faciliter, à court et moyen termes, le transfert de technologies énergétiques propres, l'adoption de pratiques industrielles optimales et le passage à des modes plus durables de production et de

consommation d'énergie. À cet égard, le lancement au Cap-Vert, en juillet 2010, d'un Centre de promotion des énergies renouvelables et d'une utilisation rationnelle de l'énergie constitue une étape remarquable. Ce projet représente un partenariat constructif entre l'ONUDI, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et les Gouvernements autrichien et espagnol.

15. Suite à l'adoption de la Déclaration de Manille sur l'industrie verte, l'ONUDI a aidé les pays signataires à promouvoir et à concevoir des initiatives nationales, y compris des séminaires au Bangladesh et en Thaïlande, à élaborer des guides des meilleures pratiques et à mettre sur pied des activités de coopération technique destinées à favoriser une production propre et économe en ressources en Asie du Sud-Est. Des forums ont également été organisés pendant les débats de haut niveau de la dix-huitième session de la Commission du développement durable, à New York, et pendant la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique, tenue à Astana (Kazakhstan).

F. Liens entre les substances chimiques, le changement climatique et la gestion de l'énergie

16. L'ONUDI reconnaît que l'évolution actuelle du monde impose de mieux comprendre les liens qui existent entre les substances chimiques (comme les HCFC et les POP), le changement climatique, les marchés de droits d'émission de carbone et la gestion de l'énergie, ainsi que leur incidence sur la stratégie des pays. Du 11 au 13 octobre 2010, elle a organisé, à ce propos, une manifestation pédagogique internationale consacrée au développement, qui a, entre autres applications utiles, visé à accroître l'efficacité globale des programmes de coopération technique que l'Organisation met en œuvre dans ces domaines.

17. D'importants efforts sont également consentis pour promouvoir et appuyer l'action que le réseau de centres nationaux pour une production plus propre mène en tant que plate-forme de transfert de technologies liées au climat. Des projets pilotes de production à faibles émissions de carbone dans les chaînes de valeur agro-industrielles ont été lancés dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et en Ouganda, tandis que de nombreuses autres initiatives sont encore en préparation.

G. Énergie renouvelable, utilisation rationnelle de l'énergie, production plus propre et industries vertes

18. À la fin de 2006, l'ONUDI est devenue agent d'exécution, disposant d'un accès direct aux fonds du FEM pour mettre en œuvre des projets liés au changement climatique. Elle est parvenue à constituer un solide portefeuille énergétique et à obtenir l'approbation d'environ 100 millions de dollars. Elle met notamment en œuvre, dans le monde, un grand nombre de projets destinés à promouvoir les énergies renouvelables, l'utilisation rationnelle de l'énergie, le transfert de technologie et le stockage de l'énergie.

19. Dans le cadre de ce portefeuille, l'ONUDI s'est employée à mobiliser les cofinancements requis auprès des pays concernés, de bailleurs de fonds locaux et régionaux, et du secteur privé. En approchant de manière dynamique les institutions locales de financement du commerce et du développement, les agences et fonds de

coopération pour le développement et le secteur privé, elle est parvenue à obtenir une importante proportion des cofinancements ciblés (plus de 60 %). On notera, cependant, que la mobilisation de cofinancements est la principale difficulté rencontrée pour mettre au point des projets du FEM, notamment pour les pays les moins avancés (PMA). Compte tenu des demandes croissantes d'assistance technique que les États Membres adressent à l'ONUDI et du souhait qu'à cette dernière de développer son portefeuille et ses projets du FEM dans les PMA, on prévoit qu'il faudra mettre sur pied de nouveaux partenariats et cofinancements si l'on veut répondre aux exigences du Fonds. À cet égard, l'ONUDI étudie la possibilité de collaborer avec diverses institutions financières nationales, régionales et internationales, ainsi qu'avec l'Union européenne, et s'emploie tout aussi activement à renforcer ses partenariats avec le secteur privé des pays d'opération afin de mobiliser de nouvelles sources de financement.

20. Sur le plan thématique et technique, l'ONUDI a consolidé et développé son champ d'activité en conciliant continuité et adaptabilité aux nouveaux besoins de technologies et d'assistance technique. Les applications productives des énergies renouvelables, l'utilisation rationnelle de l'énergie et les techniques à faibles émissions de carbone resteront les piliers du programme énergétique de l'ONUDI pendant la période 2010-2013 du cadre de programmation à moyen terme, une attention accrue étant accordée à l'innovation et aux technologies à émissions de carbone faibles ou nulles. À cet égard, l'Organisation a mené, à la fin de 2009, des travaux d'orientation et de planification concernant l'application industrielle des techniques de séquestration et stockage du carbone, y compris l'innovant transfert combiné de techniques d'exploitation de l'énergie de l'hydrogène et des énergies renouvelables vers les petits États insulaires en développement (PEID).

21. La réalisation des OMD et la prospérité mondiale dépendent clairement de la mise à disposition universelle de services énergétiques modernes. Dans ce contexte, l'exploitation des énergies renouvelables jouera un rôle essentiel, en particulier dans les zones rurales et hors réseau des PMA. La promotion, la démonstration et la diffusion de miniréseaux utilisant les énergies renouvelables à des fins domestiques et productives restent un élément clef du programme que l'ONUDI met en œuvre dans ce domaine, y compris la plupart des projets de pays qu'elle met en œuvre, dans le cadre du FEM, en Afrique de l'Ouest. En réponse aux besoins et demandes des États Membres, l'ONUDI a développé et renforcé ses compétences dans ce domaine. Compte tenu de l'important potentiel technique et économique que ces applications revêtent pour l'industrie, notamment pour l'agro-industrie et le textile, l'Organisation a accru l'attention et les ressources qu'elle consacre à la promotion et à l'appui de leur pénétration dans l'industrie, les combinant systématiquement à une utilisation rationnelle de l'énergie. À cet égard, elle mettra en œuvre les deux premiers projets du FEM destinés à démontrer de manière intégrée les techniques d'exploitation des énergies renouvelables et d'utilisation rationnelle de l'énergie dans l'industrie. Ces projets seront mis en œuvre en Inde et en Ukraine.

22. L'ONUDI a intensifié l'appui qu'elle apporte aux centres nationaux pour une production plus propre dans le cadre du programme correspondant qu'elle met en œuvre avec le PNUE. Ce programme a étendu ses activités à l'Albanie, au Cap-Vert et à la République de Moldova, tandis que de nouveaux projets et/ou volets ont été lancés à Sri Lanka, en Tunisie et au Viet Nam. Une autre étape est la création d'un réseau mondial de production propre et économe en ressources, que l'ONUDI et le

PNUE appuieront dans le cadre de leur programme conjoint. Des informations sur l'organisation, la gestion et la gouvernance de ce réseau ont déjà été publiées. En outre, l'ONUDI a aidé les centres à contribuer à la préparation et à l'organisation de la dix-huitième session de la Commission du développement durable, notamment à l'examen des progrès réalisés en matière de consommation et de production durables, et de gestion écologiquement rationnelle des déchets et des substances chimiques.

23. Le réseau mondial de production propre et économe en ressources a été créé afin de recueillir et de diffuser les meilleures pratiques, notamment auprès des centres nationaux pour une production plus propre. Le système de gestion des connaissances pour l'Amérique latine a été maintenu et l'on a commencé à mettre au point un système comparable pour la région arabe. Il est prévu de faire converger ces systèmes et d'en faire, à compter de 2011, des chapitres régionaux du réseau mondial, lorsque celui-ci sera pleinement opérationnel.

H. Transfert de technologie

24. Pour accroître le rapport coût/efficacité, l'impact sur le développement et la viabilité de ses activités de coopération technique, l'ONUDI a revu la fonctionnalité et les potentialités de ses plates-formes de transfert de technologie afin de renforcer et de maximiser les synergies au niveau de la conception et de la mise en œuvre des projets. Dans le cadre de la promotion d'une "industrie verte", elle s'attache à réduire, en rationalisant constamment l'utilisation des ressources, l'impact que les processus et produits industriels ont sur l'environnement.

25. L'ONUDI occupe une place de premier plan pour ce qui est du transfert intégré d'écotechnologies dans la région méditerranéenne, qui englobe l'Égypte, le Maroc et la Tunisie. Suite à un appel d'offres concurrentiel, les centres nationaux pour une production plus propre des pays participants ont été sélectionnés pour mettre en œuvre ce transfert, l'ONUDI formant, à cette fin, leur personnel. En outre, il a été mis au point, pour reproduire cette approche au Honduras et au Mexique, deux projets qui visent à atteindre les objectifs d'approvisionnement en eau et d'assainissement des OMD, l'action menée dans ces pays devant réduire les effluents liquides et solides produits par les activités industrielles. Les résultats aideront à atteindre l'objectif global des programmes conjoints auxquels d'autres institutions des Nations Unies participent. Enfin, l'ONUDI élabore, en consultation, plusieurs méthodes de transfert d'écotechnologies qu'elle soumettra au FEM.

I. Programme d'élimination des polluants organiques persistants (POP)

26. L'assistance technique apportée aux fins de l'élimination des stocks de polychlorobiphényle (PCB) a donné de bons résultats en Roumanie. Cette aide a principalement permis au pays d'améliorer son aptitude à gérer les PCB de manière efficace et écologiquement rationnelle en renforçant les moyens humains et en améliorant la réglementation, les possibilités de financement et l'infrastructure physique. Cela s'est fait par la mise en place d'un système national qui incite tous les acteurs locaux concernés à participer à la mise en œuvre des activités imposées

par la Convention de Stockholm. Ce système facilite leur participation en améliorant la réglementation, en informant, en créant un mécanisme financier pour l'élimination progressive des PCB et des déchets apparentés, en procédant à des démonstrations dans certaines régions et en formant des spécialistes locaux à la gestion de ces substances. En outre, le projet fournit un modèle reproductible de coopération entre gouvernements et entités publiques et privées pour ce qui est de résoudre les problèmes mondiaux liés à l'environnement. Des projets similaires sont en cours en Arménie, au Maroc, en Mongolie et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. D'autres sont prévus en Algérie, au Pérou et au Népal. À mesure que la Convention de Stockholm étend sa liste de substances chimiques, l'ONUDI s'emploie à mettre au point des projets de gestion des substances chimiques industrielles afin de proposer des procédés de traitement innovants et des techniques d'élimination sûres.

27. En mars 2010, on a commencé, aux Philippines, à construire une usine dans le cadre d'un programme mondial destiné à démontrer la nécessité de lever les obstacles qui empêchent d'adopter et de mettre en œuvre, pour la destruction des POP, des techniques existantes qui ne recourent pas à la combustion. Certains équipements ont été installés, d'autres restent à livrer. On prévoit d'achever le laboratoire en décembre 2010 et de mettre l'usine en service en décembre 2011.

J. Promouvoir l'accès à des technologies avancées appropriées

28. Les centres nationaux pour une production plus propre ont été associés, chaque fois que possible, à l'élaboration des projets relatifs à l'énergie. Ces centres joueront un rôle plus important dans la mise en œuvre des projets, notamment dans le cadre des activités d'utilisation rationnelle de l'énergie que l'ONUDI mène dans le cadre du FEM. De cette manière, ils seront à la fois bénéficiaires des programmes d'utilisation rationnelle de l'énergie et de renforcement des capacités d'exploitation des énergies renouvelables, et agents d'exécution de projets. Dans l'optique du nouveau cycle de financement du FEM, le but est d'accroître la capacité opérationnelle technique de l'ONUDI dans ce domaine à l'aide des centres les plus efficaces et les mieux équipés.

29. En 2010, le Centre international pour la technologie de l'utilisation de l'énergie de l'hydrogène (CITEH) a démontré qu'il pouvait aider l'ONUDI à transférer des technologies, à élaborer des projets et à mobiliser des fonds. Le projet ONUDI/CITEH/FEM4 visant à réaliser, sur de petites îles, par la coopération technique, des installations énergétiques fonctionnant à l'hydrogène est en voie d'achèvement en vue de son approbation par le FEM. Il est prévu de reproduire ce projet sur d'autres PEID. Un accord de partenariat entre le CITEH et un groupe formé par l'Indian Institute of Technology et les sociétés Mahindra et Mahindra and Air Products a été conclu au début de l'année avec l'appui du Bureau de promotion des investissements et de la technologie en Inde. Ce projet apportera la technologie et les compétences requises pour convertir à l'hydrogène 15 véhicules du parc d'expositions Pragati Maidan, et pour concevoir et construire sur place une installation de ravitaillement. Un autre projet porte sur la conception et la production de chariots élévateurs alimentés par des piles à hydrogène, d'alimentations électriques permanentes utilisant des piles à combustible, et de supports de formation aux techniques d'exploitation de l'énergie de l'hydrogène.

30. Grâce à l'appui résolu des Gouvernements espagnol (Agence espagnole de coopération internationale pour le développement (AECID)) et italien, l'Observatoire des énergies renouvelables pour l'Amérique latine et les Caraïbes a pu commencer à fonctionner et à créer un réseau d'échange de connaissances au Brésil, en Colombie, au Costa Rica, en Équateur, au Mexique, au Paraguay, en République dominicaine et en Uruguay. Le succès de l'Observatoire est tel qu'on l'étend actuellement à d'autres pays. En outre, l'ONUDI a engagé une étroite coopération avec l'Organisation latino-américaine de l'énergie (OLADE), qui met en place, dans chacun des pays, divers services organiques dans le cadre de l'Observatoire. Ces services prennent la forme de rapports généraux ou spécialisés sur les énergies renouvelables, de cartes des ressources correspondantes et de rapports financiers comparatifs. L'ONUDI œuvre avec ses partenaires pour développer le potentiel de l'Observatoire en élaborant, à l'intention de donateurs bilatéraux et multilatéraux, des projets et activités spécifiques d'exploitation des énergies renouvelables dans la région.

31. L'ONUDI s'est également employée, au titre des principales priorités qu'elle s'est fixées pour 2010-2013, à renforcer et à améliorer la coopération Sud-Sud dans le cadre de ses programmes de coopération technique. Les centres indien et nigérian de promotion des petites centrales hydroélectriques ont apporté une assistance technique dans leurs régions respectives. Le Bénin, l'Inde et le Nigéria ont mis en place une coopération pour le transfert de techniques de gazéification de la biomasse. De même, le CITEH de Turquie a conclu, avec l'Inde et les Îles Cook, un partenariat pour le transfert de techniques d'exploitation de l'hydrogène. Ce ne sont là que quelques résultats tangibles de l'action que l'ONUDI a menée au cours de l'année écoulée pour développer ses activités, collaborer et faciliter le transfert de technologie entre pays en développement.

III. Action attendue du Conseil

32. Le Conseil pourra souhaiter prendre note des informations contenues dans le présent document. Il pourra, en particulier, souhaiter appuyer la proposition faite par ONU-Énergie et le Conseil consultatif de désigner l'année 2012 Année internationale de l'accès à une énergie durable.

Abréviations utilisées dans le présent document

AECID	Agence espagnole de coopération internationale pour le développement
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CITEH	Centre international pour la technologie de l'utilisation de l'énergie de l'hydrogène
COP16	Seizième session de la Conférence des Parties à la Convention Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
HCFC	Hydrochlorofluorocarbone
OLADE	Organisation latino-américaine de l'énergie
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
PCB	Polychlorobiphényle
PEID	Petit État insulaire en développement
PMA	Pays les moins avancés
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
POP	Polluant organique persistant